

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 février 2016

PROTECTION DE LA NATION - (N° 3381)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 205

présenté par
M. Collard

ARTICLE 2

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

La version initiale du projet de loi était certes novatrice ;

Cependant, la version amendée par le Gouvernement est devenue d'une totale vacuité juridique.